

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Georges BAVAUD

Eglise sainte ou Eglise pécheresse

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1973, tome 69, p. 7-13

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

# *Eglise sainte ou Eglise pécheresse ?*

Sous ce titre quelque peu provocant, nous évoquons deux théologies, à première vue radicalement opposées, celle de Karl Rahner qui use de l'expression « Eglise pécheresse », celle du cardinal Charles Journet qui refuse absolument toute atteinte à la sainteté de l'Epouse du Christ.

Citons tour à tour ces deux auteurs.

Rahner commente la doctrine de *Lumen Gentium*, n° 8. « De fait, la Constitution admet implicitement que l'Eglise est pécheresse. Le texte ne dit pas seulement qu'en elle (qui est sainte institution de salut), il y a des pécheurs (objet de sollicitude pastorale), il évite assurément l'expression " Eglise pécheresse ", mais l'idée s'y trouve, que l'Eglise est atteinte elle-même par les fautes de ses membres. »<sup>1</sup> L'auteur précise que le Concile invite l'Eglise à une purification permanente. Il conclut : « Mais elle (l'Eglise) ne peut être le  **sujet**  de cette rénovation purificatrice d'elle-même sans être, ou avoir d'abord été aussi celui du péché et de la culpabilité. »<sup>2</sup>

Le cardinal Journet défend, lui, constamment cette thèse : « L'Eglise, qui n'est pas sans pécheurs, est néanmoins sans péché. »<sup>3</sup> Il avait déjà précisé en 1941 : « Ainsi la frontière de l'Eglise passe en chacun de ceux qui se disent ses membres, prenant au-dedans d'elle ce qui est pur et saint, laissant au-dehors ce qui est péché et souillure... En sorte que c'est vraiment dès ici-bas, dans le temps même de son pèlerinage, au sein du mal et du péché qui lui disputent chacun de ses enfants, que l'Eglise demeure immaculée : et que c'est pleinement, sans aucune

<sup>1</sup> *Vatican II. La Constitution dogmatique sur l'Eglise.* Collection Unam sanctam 151 b. Cerf, Paris 1966, t. II, p. 383.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 383.

<sup>3</sup> *L'Eglise du Verbe incarné.* Desclée de Brouwer, Paris 1951, t. II, p. 904.

restriction, qu'on doit lui appliquer le passage de l'épître aux Ephésiens, 5 : 25-28 : « Le Christ a aimé l'Eglise et s'est livré lui-même pour elle, afin de la sanctifier, en la purifiant par le bain de l'eau dans la parole, et afin de se préparer une **Eglise glorieuse, sans tache, ni ride, ni rien de semblable, mais sainte et immaculée.** »<sup>4</sup>

Personnellement, nous pensons que ces deux positions sont légitimes à la fois car le mystère de l'Eglise est si profond que deux regards différents, mais complémentaires, peuvent être portés sur elle à la fois.

## L'Eglise, Peuple de Dieu

Le cardinal Journet a souvent rencontré des auteurs qui ne suivent pas son enseignement : « On dira... qu'elle (l'Eglise) est composée de justes et de pécheurs. Mais cette fois, les pécheurs seront tout entiers dans l'Eglise, y compris leur péché. L'Eglise sera donc mélangée de sainteté et de péché. Ses frontières seront envahies par le mal. »<sup>5</sup> Mais le Cardinal estime qu'on a regardé l'Eglise « d'une manière **matérielle** ». La considération s'est faite « d'un point de vue **extérieur, descriptif, phénoménal** ». Dans d'autres cas, des auteurs, se plaçant sur un plan pastoral, « sont enclins, en parlant de l'Eglise, à lui assigner non pas ses frontières réelles, les frontières auxquelles **en fait** elle se heurte le plus souvent dans le cœur des hommes, mais ses frontières **normales**, les frontières qu'elle **devrait** avoir... Ils ont ainsi toujours en vue ces limites normales, et c'est ce qui leur permet d'enfermer les péchés du chrétien au-dedans même de l'Eglise et d'accentuer ainsi plus violemment leur caractère en quelque sorte sacrilège. »<sup>6</sup>

Nous nous demandons cependant si, sur le plan théologique lui-même, la thèse de Karl Rahner est fautive. Nous ne le croyons pas parce qu'une considération attentive du mystère du Peuple de Dieu nous conduit à souligner le caractère déficient, imparfait, pécheur du partenaire humain de l'Alliance.

En effet, il nous paraît digne d'attention de considérer l'évolution des discussions conciliaires à Vatican II. C'est au moment où se développe une théologie du Peuple de Dieu que l'on ne craint pas les mots de « purification », de « renouveau », de « pénitence », de « réforme » pour évoquer l'un des aspects de la vocation ecclésiale.

<sup>4</sup> *L'Eglise du Verbe incarné*. Desclée de Brouwer, Paris 1941, t. I, p. XIV. C'est l'auteur qui a souligné.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. XV.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. XV.

Dom Vonier avait déjà fait cette remarque : « C'est précisément sur ce sujet que nous voyons l'intérêt de compléter la notion d'Eglise par l'idée subsidiaire de peuple. Il convient vraiment mieux de parler d'un peuple dont Dieu est tour à tour satisfait ou mécontent, que de rapporter à l'Eglise elle-même ces variations de l'attitude divine. Nous répugnons moins à dire que le peuple de Dieu est puni pour ses péchés, qu'à montrer l'Eglise châtiée pour ses infidélités ; il est moins blessant à nos oreilles d'entendre parler d'un peuple réprimandé pour ses scandales, par les prédicateurs inspirés et mandatés, que d'écouter des accusations portées contre une Eglise indigne. »<sup>7</sup>

Ces réflexions prendront toute leur valeur si l'on explique le thème du Peuple de Dieu à la lumière de celui de l'Alliance. En effet, selon le Concile de Trente, on demeure chrétien, donc bénéficiaire de la protection de l'Alliance, tant que l'on ne s'est pas séparé de la communion ecclésiale par le schisme ou l'hérésie. Le pécheur qui n'a que la « foi morte » demeure membre du Peuple de Dieu.<sup>8</sup> De plus, l'ensemble des baptisés n'échappe pas aux multiples misères du péché « véniel »<sup>9</sup> Dès lors si l'on refuse l'expression de « Peuple de Dieu pécheur », on ne manifeste pas l'un des aspects du mystère de l'Alliance : le **contraste** entre la fidélité indéfectible de Dieu et la réponse « mélangée » des chrétiens, tantôt fidèles, tantôt infidèles aux clauses de l'Alliance.

De fait, si vous lisez les pages par ailleurs si profondes du cardinal Journet, vous verrez que le thème du Peuple de Dieu ne joue qu'un rôle effacé. L'auteur en parle lorsqu'il explique l'origine du mot Eglise : la formule hébraïque : « qahal Iahvé »<sup>10</sup>. Mais le titre du chapitre est révélateur d'un choix qui relativise l'expression de Peuple de Dieu ; il s'agit en effet des « définitions mineures de l'Eglise ».<sup>11</sup>

## L'Eglise, Corps mystique du Christ

Cependant on n'exprime pas suffisamment le mystère de l'Eglise si l'on ne complète pas la théologie du **Peuple de Dieu** par celle du **Corps mystique du Christ**. En effet, après avoir médité sur la communauté des baptisés, partenaires humains de l'Alliance, il faut considérer le fruit de

<sup>7</sup> *Le Peuple de Dieu*, traduction du P. Roguet. L'Abeille, Lyon. Librairie de l'Université, Fribourg 1943, p. 122.

<sup>8</sup> Cf. Denz./Schöm., n° 1578.

<sup>9</sup> Cf. Denz./Schöm., n° 1573.

<sup>10</sup> Ouvrage cité, t. II, p. 1172.

<sup>11</sup> *Ibidem*, p. 1172.

cette Alliance en tant que **reçu** par les chrétiens : c'est le don de l'Esprit qui divinise l'humanité rachetée. Tel est l'aspect essentiel de la théologie du Corps du Christ selon S. Paul.

Or sur ce point précis, l'intuition du cardinal Journet se révèle particulièrement exacte. Le péché des chrétiens limite la participation aux biens divins. L'action de la Tête ne peut répandre la plénitude de ses effets que dans la mesure où sont écartés les obstacles posés par la volonté défaillante de l'homme. Une partie de mon cœur n'est pas « colonisée » par la grâce. En toute vérité, je peux conclure : J'appartiens au Corps mystique vivifié par l'Esprit qui est comme son « âme »<sup>12</sup> dans l'exacte proportion de ma divinisation concrète.

On a parfois reproché à la thèse du cardinal Journet son caractère « platonisant ». Lorsque Platon considère l'homme, il porte son attention d'abord sur son principe spirituel et seulement après, il regarde son aspect matériel. L'être humain est un esprit uni à un corps.<sup>13</sup> De même, le cardinal Journet, dit-on, contemple en premier lieu « l'âme » de l'Eglise : l'Esprit-Saint. Tout naturellement, il conclura : L'Eglise est toute sainte, sans péché, immaculée. Mais ensuite, il se tourne vers les membres (qui sont comme la cause « matérielle » de la communauté ecclésiale). Il ajoutera alors : Mais cette Eglise sainte n'est pas sans pécheurs.

Cependant cette manière — que l'on peut appeler « platonisante » si l'on veut — de contempler l'Eglise nous paraît indispensable si l'on souhaite rejoindre le mouvement même de la pensée de S. Paul. En effet, l'Apôtre centre d'abord son attention, non sur les chrétiens mais sur le Christ. Il voit Jésus ressuscité rempli de l'Esprit vivifiant (cf. *I Cor.* 15 : 45). Ensuite seulement, il nous montre le Corps tout entier recevant de sa Tête « concorde et cohérence par toutes sortes de jointures qui le nourrissent et l'actionnent » (*Eph.* 4 : 16). C'est bien dans la mesure où elle appartient à Jésus-Christ que l'Eglise est son Corps. Dans cette perspective, il est impossible de l'appeler pécheresse puisque toute la logique interne de ce thème paulinien nous conduit à souligner l'**unité** entre le Christ et la communauté ecclésiale.

Ainsi, on ne peut pas superposer la doctrine du Peuple de Dieu et celle du Corps mystique. Car la première manifeste la **distinction** des partenaires de l'Alliance ; il faudra donc souligner ce que les chrétiens **offrent, donnent** à Dieu : une réponse dont le positif est le fruit de la grâce et le négatif causé par une volonté défaillante.

<sup>12</sup> Cf. *Lumen Gentium*, n° 7.

<sup>13</sup> Au contraire Aristote définit l'homme en refusant de dissocier l'âme et le corps ; l'être humain est un « animal raisonnable ».

En revanche, la théologie du Corps mystique, toute centrée sur la présence du même Esprit dans la Tête et les membres, nous fait considérer ce que les baptisés **reçoivent** du Christ. Or de Jésus, ils ne peuvent obtenir que du positif. Si de fait, je constate du négatif dans les chrétiens c'est dans la mesure où ils résistent à l'action du Seigneur. Ce péché est donc **en dehors** du Corps mystique puisque cette expression exprime le domaine où s'exerce la mission salvifique de Jésus-Christ.

### Un beau texte de nos frères orthodoxes

A la Conférence œcuménique d'Evanston (1954), le Conseil œcuménique avait appliqué à l'Eglise « ce que nous disons du croyant qui est à la fois pécheur et justifié (*simul justus et peccator*) ». <sup>14</sup> Il s'inspirait donc du thème relatif au Peuple de Dieu qui offre au Seigneur une réponse « mélangée ».

Or les délégués orthodoxes ne purent signer ce texte. Leur théologie reposant sur la doctrine du Corps du Christ, ils refusent la conclusion formulée par les protestants : L'Eglise doit se repentir. La position de nos frères d'Orient nous semble logique. Si l'Eglise est sans péchés, elle ne peut faire pénitence. Écoutons-les :

« Le rapport de la Section suggère que la route à suivre par l'Eglise pour retrouver l'unité doit être celle de la repentance. Nous reconnaissons qu'il y a eu et qu'il y a des imperfections et des chutes dans la vie et le témoignage des croyants, mais nous regrettons l'idée que l'Eglise elle-même — étant le Corps du Christ, la dépositaire de la Vérité révélée et « toute l'opération du Saint-Esprit » — puisse être affectée par le péché humain. C'est pourquoi nous ne pouvons parler de repentance à propos de l'Eglise qui est intrinsèquement sainte et infaillible. Car « Christ a aimé l'Eglise... » (*Eph. 5 : 26-27*).

« Ainsi le Seigneur, le seul et unique Saint, a sanctifié son Eglise pour toujours et a ordonné que sa tâche soit " l'édification des saints et la construction du corps du Christ ". Sa sainteté n'est pas viciée par les péchés et chutes de ses membres, ils ne peuvent d'aucune manière diminuer ou épuiser l'inépuisable sainteté de la vie divine qui de la Tête de l'Eglise est diffusée au travers de tout le corps. » <sup>15</sup>

En 1934, le cardinal Journet exposait la même doctrine: « Accusons donc non pas l'Eglise, mais les membres pécheurs de l'Eglise. Ce n'est

<sup>14</sup> Lukas Vischer, *Foi et Constitution*, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel 1968, p. 128.

<sup>15</sup> *Ibidem*, p. 138.

donc pas à elle, c'est à eux que doivent s'adresser les invitations au repentir, à la pénitence, à la conversion. »<sup>16</sup>

Mais plus tard, il a changé d'opinion. Comme le repentir est un acte suscité par la grâce, il estime que « l'Eglise qui ne pèche pas, se repent et se convertit ». <sup>17</sup> Ainsi, à l'avance, il rejoignait la doctrine de *Lumen Gentium*, n° 8. Cependant, sur ce point précis du repentir ecclésial, nous préférons donner raison aux orthodoxes. En effet, si l'on considère l'Eglise comme Corps du Christ, confessons qu'elle est sans péché et donc qu'elle n'a pas à se repentir. En revanche, si nous parlons du Peuple de Dieu, nous dirons sans hésiter qu'il est à la fois saint et pécheur et que le Seigneur l'appelle à une perpétuelle conversion. L'enseignement du Concile sur ce point se comprend dans le cadre d'une théologie du **Peuple de Dieu**.

### Un aspect de l'ecclésiologie de saint Augustin

Dans sa controverse avec les Donatistes, souvent saint Augustin déclare que les pécheurs n'appartiennent pas à la « Colombe », c'est-à-dire à la « communion des saints ». <sup>18</sup> Cet enseignement apparaît à première vue opposé à celui du Concile de Trente qui n'écarte pas de l'Eglise le baptisé non justifié.

En réalité, l'Evêque d'Hippone considère la communauté ecclésiale terrestre dans sa relation vitale avec le Royaume céleste. Or seuls les justes se préparent à cette entrée dans la gloire. Ecartons donc de cette assemblée finalisée par le mystère du ciel ceux qui concrètement s'orientent vers l'enfer. C'est pourquoi, aux yeux d'Augustin, toute l'Eglise demande pardon à Dieu de ses fautes. Mais ces péchés ne sont que « véniels » puisque les désobéissances graves sont commises par des êtres séparés par leur propre volonté de la « Colombe ».

Ainsi trois regards peuvent être posés sur la même Eglise du Christ groupée autour des successeurs légitimes des Apôtres.

<sup>16</sup> *Nova et Vetera*, 1934, n° 3, pp. 302-303.

<sup>17</sup> *L'Eglise du Verbe incarné*, t. II, p. 906.

<sup>18</sup> Nous avons étudié cette question dans *Oikoumene*. Università di Catania 1964, pp. 47-53, sous le titre *Le pécheur n'appartient pas à l'Eglise. Réflexions sur un thème augustinien*. Voir aussi *Le mystère de la sainteté de l'Eglise. Saint Augustin arbitre des controverses actuelles ? Recherches augustinienes*. Volume III, Paris 1965, pp. 161-166.

Je vois avec Karl Rahner l'assemblée de tous ceux qui jouissent de la protection de l'Alliance. C'est un peuple dans lequel les pécheurs côtoient les justes. **Eglise sainte qui doit toujours se purifier.**

Je vois avec le cardinal Journet le mystère du Corps mystique du Christ. Alors j'écarte de ce Corps tout péché, qu'il soit mortel ou véniel. **Eglise immaculée, sans tache, ni ride.**

Je vois avec saint Augustin la communauté qui s'oriente vers le Royaume. Alors j'écarte les pécheurs de l'Eglise, mais les justes y restent avec la grâce de la divinisation et avec leurs faiblesses quotidiennes. **Eglise sainte, mais en état de péché véniel.**

Ces trois aspects sont au cœur même du mystère de l'Eglise. Pour ma part, je refuse d'absolutiser l'un d'entre eux car alors, ou bien j'oublie le thème de l'Alliance avec ses deux partenaires, ou bien je méconnais l'unité profonde de la Tête et des membres, ou bien je néglige l'orientation eschatologique du Peuple de Dieu.

Me demande-t-on si j'emploie l'expression d'« Eglise pécheresse », je réponds négativement parce que le terme d'Eglise ne désigne pas seulement le Peuple de Dieu mais aussi le Corps mystique. Or sous ce dernier aspect, l'Eglise est sans péché. Dès lors, parler de la culpabilité de l'Eglise, c'est choisir unilatéralement en faveur d'une vue partielle du mystère. Il est si grand que nous croyons pouvoir concilier des théologiens aussi différents que Karl Rahner, Charles Journet et saint Augustin. Mais peut-être devons-nous constater un jour qu'en voulant donner raison à tous nous n'avons réussi à contenter personne.

Georges Bavaud